

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017
COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : M. Joseph SOTTON-M. Jean-François DUBOEUF-MME Christiane BARAILLER-M. Alain GAUCHET-MME Sandrine SOTTON-MME Yvette PERRIER-MME Chantal RANCHON-MME Patricia HABAUZIT-M. Rémy BREYSSE-MME Marie-Claire DURIEUX-M. Marcel HILAIRE-M. Didier MAURIN-MME Myriam PRUD'HOMME-M. Christian PICHALSKI-MME Noura BOUNOUAR-MME Sylviane DEVILLE-MME Bernadette GRANDO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Jacky ROURE-M. Jean-Michel ROCHE-M. Georges KIBLER-MME Catherine CHAPRON-M. Claude REBAUD-MME Sandrine CHATARD-M. Michel CHARDON-M. Christophe BORY-MME Bernadette GRANDO

PROCURATIONS : M. Jean-Michel ROCHE POUVOIR MME Chantal RANCHON-M. Georges KIBLER POUVOIR MME Patricia HABAUZIT-MME Catherine CHAPRON POUVOIR MME Christiane BARAILLER-M. Claude REBAUD POUVOIR M. Didier MAURIN-MME Sandrine CHATARD POUVOIR M. Jean-François DUBOEUF-M. Michel CHARDON POUVOIR M. Rémy BREYSSE-M. Jacques CHAUVET POUVOIR MME Bernadette GRANDO

SECRETAIRE DE SEANCE : MME Myriam PRUD'HOMME

Soit 17 membres présents sur 27 membres en exercice.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

I – Débat d'orientation budgétaire 2017.

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.

Le document relatif au débat d'orientation budgétaire est joint en annexe.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :

MME Bernadette GRANDO indique qu'on a pu continuer à investir beaucoup grâce à la baisse de la dette.

M. Alain GAUCHET dit que si on ajoute les transferts de voirie et la baisse de la DGF, l'autofinancement reste stable.

M. le Maire dit qu'il y a eu un effet ciseau mais dû à la crise économique mais non à une mauvaise gestion de la commune. Il faut continuer à investir pour les générations futures tout en restant responsables au niveau de la gestion ce qui permet d'éviter d'augmenter les impôts depuis 2009.

Au niveau du recensement, il dit qu'il ne faut pas compter sur une augmentation de la population. Il ajoute qu'il est en colère par rapport à certains projets urbains qui n'ont pas pu se réaliser. Il souhaite que l'accueil des jeunes ménages soient facilités notamment en ouvrant plus largement l'urbanisation.

Concernant le SIVO, il indique qu'il y aura une petite augmentation cette année. Néanmoins, le SIVO est actuellement en difficulté financière. Un débat devra avoir lieu pour savoir si on continue de garder la compétence culturelle au niveau du SIVO ou si on la reprend en faisant notre propre saison avec les Folies Dorian. Pôle Emploi devrait quitter les locaux du SIVO ce qui fait 120 000 € de perte de location. Un locataire devra être retrouvé ou une vente des locaux faite.

M. Jean-François DUBOEUF revient sur les Folies Dorian en disant qu'il ne faut pas mélanger culture et animation. Si on sort de la culture du SIVO, il faudra faire une saison culturelle en direct. Par ailleurs, l'abonnement au niveau du SIVO est intéressant.

Concernant la voirie, il ajoute que le budget pour 2017 est très important même si la voirie se dégrade dans certains secteurs. On est solidaire avec Jacky ROURE

MME Sylviane DEVILLE dit que tout le budget voirie est mis sur la place ce qui fait beaucoup.

M. le Maire dit que sur la place tout a été refait notamment des drains pour assainir l'immeuble à côté de la place, l'assainissement, l'eau pluviale, le gaz. Tout a été refait et ce n'est pas du cache misère qui a été fait comme il y a 25 ans. Un fonds de concours important a été obtenu auprès de Saint-Etienne Métropole. Si les travaux n'étaient pas faits cette année, les fonds étaient perdus.

MME Sylviane DEVILLE dit que la place a été refaite à juste titre, mais qu'il y a beaucoup d'autres endroits qui ont été mis de côté.

M. Didier MAURIN dit que c'est important de refaire une place esthétiquement. Il ne faut pas négliger l'attractivité de la commune.

MME Sylviane DEVILLE est d'accord mais veut que l'accent soit mis sur l'entrée de la ville, notamment niveau de la rue Irène Joliot Curie.

MME Sandrine SOTTON dit qu'en 2015, il y a eu des aménagements de sécurité autour des écoles, sur la rue Gabriel Péri,...

MME Bernadette GRANDO regrette que la place soit trop minérale et pas assez végétale.

M. Rémy BREYSSE souhaite souligner qu'en pourcentage du budget l'effort pour la voirie est très important, même si tout le monde souhaiterait avoir encore plus pour refaire des voiries. Cependant, il ne faut pas négliger les autres investissements.

M. le Maire dit que les commerçants sont contents des travaux réalisés. La place s'embellit. Il s'agit par ailleurs d'un engagement électoral. Pour faire venir de nouveaux commerçants, il faut une place attractive.

MME Bernadette GRANDO indique qu'au niveau de l'investissement, elle est contre l'implantation de caméras. Au niveau de l'éclairage public, elle souhaite une extinction sur une partie de la nuit.

M. Rémy BREYSSE dit que faire de l'extinction n'empêche pas la nécessité de faire la mise aux normes des mâts.

MME Myriam PRUD'HOMME indique que dans les communes voisines, il y a eu des problèmes de délinquance au moment de l'extinction.

M. le Maire dit qu'il préférerait avoir plus de forces de police, mais cela ne sera pas le cas. Les caméras permettront une certaine dissuasion. C'est la moins mauvaise solution.

M. Jean-François DUBOEUF est ravi de l'intervention de M. le Maire au niveau de la population et regrette la politique au niveau de l'urbanisme qui n'est pas assez dynamique et qu'on a eu tort de confier la réalisation du PLU à des gens qui ne connaissaient pas la commune. Il ajoute qu'il souhaite une égalité plus grande entre les citoyens.

Vote à la majorité : POUR : 23 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3 (MME Sylviane DEVILLE-MME Bernadette GRANDO-M. Jacques CHAUVET POUVOIR MME Bernadette GRANDO)

II – Demande de subvention pour réfection du terrain synthétique de Dorian

L'Etat est susceptible d'aider financièrement la commune pour la réhabilitation du terrain de foot synthétique de Dorian avec l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux et à l'aide du fonds d'aide à l'investissement pour l'année 2017. Le montant des travaux projetés est estimé à 350 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le maximum de subventions auprès des financeurs potentiels, dont notamment l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et du fonds d'aide à l'investissement pour l'année 2017, pour l'aider à financer la réhabilitation du terrain synthétique de Dorian. Il lui demande également de l'autoriser à signer l'ensemble de documents à intervenir.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

III – Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale pour les travaux de réaménagement de la crèche.

La Caisse d'Allocation Familiale est susceptible d'aider financière la commune pour le réaménagement de la crèche. Ces travaux comprennent la mise en place d'une climatisation, la réfection des peintures et sols, le changement de l'air de jeux et la mise aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour un montant de 60 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le maximum de subventions auprès des financeurs potentiels, dont notamment la Caisse d'Allocation Familiale, pour l'aider à financer les travaux de réaménagement de la crèche. Il lui demande également de l'autoriser à signer l'ensemble de documents à intervenir.

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

IV – Effacement de dettes

Le trésor public du Chambon-Feugerolles a transmis à la commune une liste d'effacement de dette suite à procédure de rétablissement personnel. Le montant est de 916.31 € sur le budget de la commune. Ces sommes seront remboursées à la commune par la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'effacer des dettes pour la somme de 916.31€, les crédits étant disponibles à l'article 6541.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :
Vote à l'unanimité : 26 voix

CENTRE DE LOISIRS

V – Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel.

Afin de diversifier les moyens de paiement à disposition des administrés pour le règlement des factures du Centre de loisirs de la commune, il est proposé d'affilier la commune au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'affiliation de la commune au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents à intervenir.

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :
MME Sylviane DEVILLE demande si nous avons des demandes.
M. Jean-François DUBOEUF que c'est une demande de certaines familles.
Vote à l'unanimité : 26 voix

VI – Conventions avec la Caisse d'allocations familiales.

Les conventions de partenariat liant la commune de Fraisses à la Caisse d'allocations familiales de la Loire (C.A.F.) sont arrivées à échéance le 31 décembre 2016. La C.A.F. nous propose de signer de nouvelles conventions pour une période de deux ans :

- Une convention de partenariat
- Une convention d'objectifs et de financement concernant l'accueil périscolaire
- Une convention d'objectifs et de financement concernant l'accueil extra-scolaire.

Les conventions fixent les engagements réciproques de la commune et de la C.A.F., dont notamment le versement des aides pour les communes, ainsi que les tarifs fixés par la commune qui doivent être compatibles avec les barèmes de la C.A.F.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les conventions ainsi présentées. Il lui demande également de l'autoriser à les signer.

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :
MME Sylviane DEVILLE demande s'il y a des changements par rapport à l'ancienne convention.
M. Jean-François DUBOEUF dit que non. Il y a juste les TAP qui sont intégrés dans la convention.
Vote à l'unanimité : 26 voix

CULTURE

VII – Convention pour l'opération jeune public « Ô Festival » 2017.

La commune de Fraisses collabore avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (S.I.V.O.) pour l'organisation de spectacles et d'actions de médiations culturelles à destination des écoles et du public dans le cadre de la programmation intercommunale du Ô Festival Jeunesse en Ondaine pour l'édition de l'année 2017.

Cette coopération est formalisée dans la convention jointe à la présente qui indique les engagements des deux parties. Le S.I.V.O. assure l'organisation générale du festival et assure sa gestion financière. La commune s'engage à accueillir le ou les spectacles selon la programmation proposée et à en assurer la mise en œuvre. Le coût pour la commune est de 8.70€ par enfant spectateur par spectacle.

MME Sandrine SOTTON présente la délibération :
Vote à l'unanimité : 26 voix

RESSOURCES HUMAINES

VIII – Modification du tableau des effectifs.

Les modifications correspondent à des avancements de grade (passage de l'échelle C1 à C2, C2 à C3 et rédacteur principal 2^{ème} classe à 1^{ère} classe) ainsi qu'à une refonte réglementaire des grades de chaque cadre d'emploi.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs ainsi présentée.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

ASSOCIATIONS - SPORTS

IX – Modification des tarifs de location de salle.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de location des salles du Centre municipal et de la salle de Montessus.

A compter du 25 février 2017, le tarif passe à 230 € pour le Centre municipal et 130 € pour la salle de Montessus.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location du Centre municipal et de la salle de Montessus à respectivement 230 et 130 €.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

X – Conventions d'objectifs

La commune de Fraisses avait signé des conventions avec trois associations de la commune : l'Amicale Laïque de Fraisses (section tennis de table), l'Etoile Sportive de Fraisses (section Basket) et l'Olympique Club Ondaine Fraisses Unieux.

Il est proposé de nouvelles conventions pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019. Elles fixent les relations entre la commune et les associations, notamment les conditions de versement des subventions communales pour aider à leur fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les conventions ainsi présentées et lui demande de l'autoriser à les signer.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 26 voix

DIVERS

XI – Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2015.

En application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, Saint-Etienne Métropole a réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Ce rapport est disponible pour consultation en mairie.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2008 portant délégation du Maire.

Décision du Maire portant sur la conclusion d'un contrat de location d'habitation à M. et MME MALLET Julien et Marjorie, 12 rue Paul Langevin pour une durée de 6 ans à compter du 06 février 2017 soit jusqu'au 05 février 2023 pour un montant de 1000 € par mois.

Déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

25/11/2016 : Parcelle AA 135, 4 route du Pin, superficie 865 m² avec maison, pour un montant de 99 900,00

€.

07/12/2016 : Parcelle AA 160 et 163, 4 B chemin de Coire, superficie 1100 m² avec maison, pour un montant de 209 000,00 €.

16/12/2016 : Parcelle 15 rue Jules Ferry avec maison 180 m², pour un montant de 160 000,00 €.

16/12/2016 : Parcelle AL 212, Bas Montessus Les Mésanges, superficie 555 m², pour un montant de 89 000,00 €.

16/12/2016 : Parcelle AL 205, Bas Montessus Les Mésanges, superficie 529 m², pour un montant de 77 900,00 €.

16/12/2016 : Parcelle AI 86, superficie 618 m², 2 rue du Muguet avec maison 2 appartements + garage pour un montant de 137 000,00 €.

22/12/2016 : Parcelle AD 101, 8 rue Joannès Mourier, superficie 472 m², avec appartement 82 m², pour un montant de 128 000,00 €.

26/12/2016 : Parcelle AK 52, superficie 582 m², 18 rue Vaillant Couturier avec maison de 70 m², pour un montant de 125 000,00 €.

29/12/2016 : Parcelle AM 30-32, superficie 192 m², 35 route de Montessus, avec maison + AM droits sur le N° 31, superficie 252 m², pour un montant de 129 000,00 €.

10/01/2017 : Parcelle AI 178, superficie 741 m², 15 rue Vaillant Couturier, avec maison pour un montant de 100 000,00 €.

19/01/2017 : Parcelle AC 27, 45 B rue Gabriel Péri, superficie 1014 m² avec maison, pour un montant de 185 000,00 €.

26/01/2017 : Parcelle AM 382, 19 rue de la Fontaine, superficie 1029 m², avec maison, pour un montant de 115 000,00 €.

01/02/2017 : Parcelle AD 97, 1 rue Joseph Souteyrat 2-4-6 place Jean Rist, superficie 3403 m² avec appartement 72,08 m² + parking pour un montant de 66 602,00 €.

07/02/2017 : Parcelle AE 129, 54 rue Irène Joliot Curie, superficie 1391 m² avec maison 114 m², pour un montant de 110 000,00 €.

Fin de séance à 20 H 30.